

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A138-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A138

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Avenant n°6 relatif à la Délégation de Service Public "Aix-en-Bus"

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOULAN Michel - CALAFAT Roxane – FREGEAC Olivier – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Guy BARRET

Co-rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Avenant n°6 relatif à la Délégation de Service Public "Aix en Bus"

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par convention de Délégation de Service Public en date du 29 juillet 2011, prenant effet au 1er janvier 2012 et arrivant à expiration le 31 décembre 2019, la Communauté du Pays d'Aix a confié à la société KEOLIS PAYS D'AIX la gestion déléguée du réseau de transports publics urbains "AIX EN BUS".

Il est proposé d'approuver par voie d'avenant, un certain nombre d'ajustements d'offre, pour répondre à la demande des usagers ainsi que leurs incidences financières. Cet avenant traite également de la création d'un service de soirée, de la réorganisation des services de transports scolaires à l'issue de l'ouverture du nouveau Collège de Luynes, de la réorganisation des conditions de réservations des services de transports à la demande et de l'ouverture du Parking-Relais Sud (Krypton).

Exposé des motifs :

Rappel du contexte :

Par convention de délégation de service public en date du 29 juillet 2011, prenant effet au 1er janvier 2012 et arrivant à expiration le 31 décembre 2019, la Communauté du Pays d'Aix a confié à la société KEOLIS PAYS D'AIX la gestion déléguée du réseau de transports publics urbains "AIX EN BUS".

La mise en œuvre initiale de ce réseau en 2012 a fait l'objet de nombreuses demandes complémentaires des usagers des transports et la CPA a été amenée à faire évoluer l'offre d'Aix en Bus. Ces modifications ont fait l'objet de 5 avenants et d'un accord transactionnel qui ont pour effet de limiter financièrement les possibilités d'évolutions futures de l'offre.

La CPA entend néanmoins poursuivre les adaptations du réseau à la demande et à l'évolution urbaine de l'agglomération aixoise dans un cadre maîtrisé.

Rappel :

L'avenant n°1 à cette Délégation de Service Public, approuvé lors du Conseil de Communauté du 12 juillet 2012, a porté sur la modification des statuts de la société Keolis Pays d'Aix, et la prise en compte de services supplémentaires (lignes régulières, scolaires et services Diablines).

L'avenant n°2, approuvé lors du Conseil de Communauté du 28 mars 2013, a validé les modifications des modalités de règlement du délégataire, l'impact du changement du taux de TVA, ainsi que les incidences de modifications de la gamme tarifaire des réseaux CPA (passage du taux réduit applicable aux transports de 5,5 % à 7%).

L'avenant n°3, ainsi qu'un accord transactionnel approuvés lors du Conseil de Communauté du 10 octobre 2013, validaient un certain nombre de modifications d'offres intégrées au nouveau réseau, pour répondre à la demande des usagers ainsi que leurs incidences financières.

L'avenant n°4, approuvé lors du Conseil de Communauté du 3 juillet 2014, a validé des ajustements de l'offre commerciale, l'ouverture du Parc relais Plan d'Aillane, les modalités de l'alternative abonnement (en cas de PV pour fraude), des restrictions horaires pour les abonnements scolaires et la prise en compte de l'évolution du taux de TVA.

L'avenant n°5, approuvé lors du Conseil de Communauté du 19 février 2015, a validé une augmentation de la gamme tarifaire au 1^{er} mars 2015, une compensation du ½ tarif étudiant accordé sur les P+R, la libre circulation pour les abonnés entre les réseaux du SMITEEB et de la CPA, un ajustement de l'offre commerciale, une évolution de la centrale

de réservation Flexibus, une adaptation des coûts de communication pour les transports scolaires et la prise en compte de la mise en service du Parc-relais Malacrida.

Il convient à présent d'approuver dans l'avenant n°6, les nouvelles dispositions prévues pour la rentrée de septembre 2015 que l'autorité délégante souhaite intégrer à la Convention de Délégation de Service Public.

Il s'agit des thématiques suivantes :

- Ajustements de l'offre commerciale Aix en Bus au 31/08/2015, incluant un service de soirée
- Adaptation du Plan Marketing
- Prise en compte des travaux et de la mise en service du Parc-Relais Krypton
- Centrale d'appel Flexibus

1 – Ajustements de l'offre commerciale

Contexte général

La ville est en mouvement et le réseau de transport doit constamment s'adapter à la ville et aux attentes des habitants. La ville d'Aix-en-Provence et sa proche zone d'influence évoluent et se densifient. En parallèle, de nouveaux secteurs font l'objet de développements : secteur Constance, Facultés, Hôpital, Pont de l'Arc - Montaiguët, Pôle d'Activités, La Duranne-Arbois, ... , et la demande de nouveaux services est forte de la part des utilisateurs actuels et potentiels.

C'est également un enjeu fort au regard de la santé publique et de la lutte contre la pollution de l'air dans une des agglomérations les plus sensibles de ce point de vue (cf. Plan de Protection de l'Atmosphère).

La CPA prévoit de répondre à la demande croissante de service public de transport par des investissements conséquents entraînant des gains de productivité et de temps pour les usagers :

- Gare Routière Aix Centre (réalisé en 2014),
- P+R Plan d'Aillane, P+R Malacrida (réalisés en 2014),
- Pont sur l'A8 et P+R Krypton (réalisations 2016),
- Déploiement de couloir bus (environ 30 km de voies TCSP),

- Projet BHNS programmé pour 2019, incluant en parallèle une étude de restructuration de l'offre de transports collectifs urbains et interurbains pouvant être impactées par ce réseau armature lourd.

Adaptation de l'offre commerciale

Pour anticiper certaines de ces évolutions, à compter du 31 août 2015, les lignes suivantes seront aménagées :

- Ligne n° 1 : afin de limiter le nombre de véhicules sur le cours Sextius et l'avenue des Belges, le tracé de la ligne est modifié qui empruntera la rue de La Molle, Tassigny, Pompidou et l'avenue des Belges vers la Rotonde.
- Ligne n° 13 : à la demande des habitants et CIQ de Puyricard pour alléger le trafic bus sur la rue de l'Enclos, le tracé de la ligne est modifié et empruntera l'avenue de Régis – Rostolane – Puyricard centre- Salle des Fêtes – Rostolane – de Régis.
- Ligne n° 14 : les horaires seront adaptés pour une meilleure desserte des entreprises situées dans le secteur de la maison d'arrêt (quartier de l'Enfant) aux horaires d'arrivée le matin vers 8 h 45 et de départ le soir vers 17 h 30 tout en respectant les horaires de passage aux établissements scolaires.
- Ligne n° 16 : dans un but d'optimisation global des moyens, la ligne à vocation scolaire (vers le collège du Rocher du Dragon) est supprimée. Les élèves seront repris sur une ligne scolaire en marché de la CPA.
- Ligne n° 19 : à la demande des habitants et des associations de quartier concernées, le tracé de la ligne est modifié. Elle desservira l'avenue Gambetta et le boulevard des Poilus.
- Ligne n° 21 : le tracé de la ligne est modifié. Le terminus s'effectuera au point d'arrêt J16. Le tiroir vers Bonfillons est supprimé. L'arrêt J1 sera déplacé et les points d'arrêt J10 et J11 seront desservis.
- Ligne n° 22/23 : compte tenu de l'augmentation de fréquentation sur la ligne 23 et afin d'adapter l'offre à la demande notamment en heure de pointe, il est nécessaire de réaliser des modifications. La ligne 23 sera scindée en deux lignes. La ligne 22 reliera Célony au centre d'Aix-en-Provence et la ligne 23 reliera le parc Rigaud au centre d'Aix-en-Provence. La capacité offerte sur la ligne 23 sera améliorée par une augmentation de la fréquence et de la taille des véhicules.
- Ligne M1 : Le tracé de la ligne est modifié. Elle desservira le secteur du boulevard de Lesseps (quartier Encagnane).
- Ligne M2 : Compte tenu de la fréquentation importante de la ligne sur le tronçon Cuques / Rotonde, l'offre proposée sera renforcée sur ce tronçon par 1 minibus supplémentaire, tout en maintenant la desserte de l'hôpital d'Aix-en-Provence.

Ajustement des transports scolaires

Des ajustements sont prévus sur les lignes de transports scolaires pour tenir compte de l'ouverture d'un nouveau collège à Luynes : les quartiers excentrés de la commune d'Aix en Provence (Puyricard, Les Milles, La Duranne et Luynes) disposent de services de transports scolaires réservés. Ces circuits scolaires sont exploités avec des autocars contrairement aux autres lignes du réseau qui sont dotées d'autobus.

- Circuits scolaires de Luynes : Suite à l'ouverture d'un nouveau collège sur Luynes, les dessertes scolaires seront revues pour la rentrée. Les circuits L1 à L4 seront sortis de la DSP et intégrés dans les marchés de la CPA en vue de mutualiser et d'optimiser les moyens.

Création d'un service de soirée

Les lignes de nuit sont une demande de plus en plus forte des habitants. Il n'y a pas de taille d'agglomération minimale pour ce genre de ligne. Tout dépend du potentiel de déplacement. Aix-en-Provence est une ville à forte population jeune, étudiante et une activité culturelle et touristique soutenue.

- Deux lignes « Flexo » seront mise en place les vendredis, samedis et veille de jour de fêtes pour assurer un service de soirée à 23h00 et minuit soit 116 jours par an.
- Il s'agit d'un transport à la demande sans contrainte : tous les départs sont garantis, un véhicule et un conducteur sont systématiquement programmés. L'itinéraire est défini en temps réel en fonction des clients présents dans le véhicule ou souhaitant y accéder. Par mesure de sécurité les descentes s'effectuent comme à l'habitude aux arrêts du réseau.
- Cette offre permet d'étendre l'amplitude de fonctionnement du réseau en limitant les moyens humains et matériels nécessaires à son exploitation.
- Tarification : Une tarification spécifique est créée pour ce service de soirée, le ticket sera vendu à 3 € TTC ; parallèlement, la tarification habituelle n'est pas valable sur ce nouveau service (tickets unités, X voyages, abonnements, ...).
- Compte tenu de la plage horaire du service proposé, il est nécessaire de renforcer la sécurité des conducteurs affectés au service et par la présence d'un agent de maîtrise en fin de service. Deux agents seront mis en accompagnement des conducteurs pour assurer leur sécurité.
- Les coûts engendrés par la mise en place de ce dispositif s'élève à 62 000 € pour les années 2016 et suivantes et 21 000 € pour l'année 2015.

Extension du service dimanche et jours fériés

L'amplitude du réseau les dimanches et jours fériés est augmentée par la mise en place d'un service de transport à la demande de 8H à 10H et de 18h à 20H excepté sur les lignes 22 et 25 bénéficiant déjà de l'amplitude totale.

- Les réservations se feront d'arrêt à arrêt sur une même ligne (tracé DJF).

- Les courses devront être réservées avant la veille 17h. Le nombre maximal de véhicule TAD en service les DJF sera de 2 véhicules.
- Les courses seront optimisées et en cas de conflit de réservation un autre horaire sera proposée au voyageur.
- Tarification : La tarification applicable sera celle de la CPA.

Incidence financière des évolutions de l'offre commerciale

En application de l'avenant 5, le kilométrage commercial prévisionnel était de 6 108 706 km pour 2015 et de 6 101 602 km pour les années 2016 et suivantes. L'article 13.3 alinéa 1 du contrat de DSP, prévoit que dans le cas où le kilométrage reste dans la fourchette -1%/+1% (0,32% pour 2015 et 0,87% à partir de 2016), il n'est pas réalisé de modifications des conditions financières du service, hormis pour les coûts fixes présentés ci-dessus concernant la création du service de soirée (21 000€ en 2015 et 62 000€/an à partir de 2016). Un bilan sera réalisé à la fin de l'année 2015.

2 – Adaptation du Plan Marketing

Le plan d'information à la clientèle du réseau de la DSP est un ensemble cohérent de mesures qui permet au délégataire d'accompagner l'offre de transports urbains, d'atteindre ses objectifs commerciaux et ses engagements de recettes, contribuant indirectement à améliorer la fréquentation des lignes du réseau Aix en Bus.

Il est constitué d'une enveloppe annuelle de 400 K€ finançant des actions concrètes de promotion du réseau Aix en Bus (édition de fiches horaires, plans, guides, affichettes, informations aux points d'arrêts, campagnes de communication et de sensibilisation, etc.).

Le budget de l'année 2014 s'est avéré insuffisant et certaines actions n'ont pas pu être conduites à leur terme.

Il est proposé d'augmenter ce budget de 65 K€ à compter de 2015 et les années suivantes pour financer l'accompagnement des offres de développement du réseau, portant le budget marketing à 465 K€/an. Ce budget inclut les services occasionnels (Fête de la Musique, 14 juillet, Fêtes de fin d'année, Semaine de la Mobilité, opérations découverte du réseau, etc.) pour un montant de 20 K€ et une augmentation du budget d'informations à la clientèle proportionnelle au développement de l'offre commerciale (11% par rapport à 2012) soit 45 000 euros.

A cette fin, le délégataire présentera le plan marketing annuel détaillé pour validation de la CPA (plan prévisionnel chiffré et détaillé) au plus tard le 15 janvier de l'année à venir et présentera un bilan de réalisation détaillé justifiant des dépenses et services faits lors de l'arrêté des comptes.

3 – Prise en compte des travaux et de la mise en service du Parc-Relais Krypton

Le contrat de Délégation de Service Public prévoit la gestion de quatre Parc-Relais implantés sur la commune d'Aix-en-Provence (Haut de Brunet, Krypton, Malacrida et Route des Alpes).

La transformation du site du Krypton comportant 300 places à l'origine en véritable pôle d'échanges multimodal intégrant sur 3 étages 900 places de stationnement et une mini-gare routière de 10 quais de mouvements voyageurs ou de régulation des transports en commun sera effective en avril 2016.

Au regard des nouveaux aménagements réalisés par la CPA sur ce parc-relais et à l'issue des aménagements, les coûts de gestion évoluent naturellement : le triplement du parking et l'adjonction d'une mini gare routière adossée au P+R ayant pour conséquence une forte augmentation de ce poste de charge non prévu au contrat de DSP, il paraît préférable de relancer une consultation spécifique. Sa gestion sera donc reprise en direct par la CPA à partir d'avril 2016 et entraînera une réduction de l'engagement de dépenses pour la DSP de 104 445 € à partir de 2016 et les années suivantes.

Pendant la phase travaux en 2015 et 2016, le parc-relais sera fermé durant une période de sept mois (septembre 2015 / mars 2016). Cette mesure entraîne une réduction de l'engagement de dépenses de 34 816 € en 2015.

4 – Centrale d'appels Flexibus

La CPA souhaite opérer une mutualisation de services supports des activités de transport et lance un marché de gestion des réservations pour les divers services nécessitant une réservation par un moyen dématérialisé et une optimisation des courses afin d'offrir un meilleur service : transport à la demande (TAD), transport accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou pour les zones enclavées, peu denses, mal desservies et/ou peu accessibles en termes de voirie.

Il est proposé d'englober le service de réservation de la DSP (Flexibus) dans ce service.

Deux évolutions de cette plateforme d'appel et de réservation sont prévues selon les périodes :

- A compter du 31 août 2015, création d'un service dimanche et jours fériés, dont la mise en place nécessite un développement de l'outil Titus pour un coût de 5 000 € en 2015.
- A compter du 1^{er} janvier 2016, le service de réservation de la DSP (Flexibus) sera englobé dans le nouveau marché opéré directement par la CPA, entraînant une économie sur le contrat de DSP de 65 000 € pour les années 2016 et suivantes.

5 - Impact financier global

Cet avenant 6 présente un impact financier global pour la collectivité de -113 595 € sur la durée restante du contrat, dont les éléments sont récapitulés ci-dessous :

En € uros valeur 2011	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul
Modification d'offre	0	0	0	0	0	0
Création serv. de soirée Encadrement	21 000	62 000	62 000	62 000	62 000	269 000
Coût marketing	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	325 000
Centrale d'appel	5 000	-65 000	-65 000	-65 000	-65 000	-255 000
P + R	-34 815	-104 445	-104 445	-104 445	-104 445	-452 595
Total Coûts	56 185	-42 445	-42 445	-42 445	-42 445	-113 595
Modification d'offre	0	0	0	0	0	0
Total Recettes	0	0	0	0	0	0
Variation de la Contribution Forfaitaire	56 185	-42 445	-42 445	-42 445	-42 445	-113 595

IMPACTS FINANCIERS PROTOCOLE ET AVENANTS CONTRAT AIX EN BUS

	Montant HT Global Total sur les 8 ans du contrat	Montant HT Global moyen par mois sur la durée du contrat	Montant HT Global moyen par an sur la durée du contrat
Contrat Initial	242 515 000	2 526 198	30 314 375
Protocole	9 243 832	96 290	1 155 479
Protocole : effet recettes	- 770 543	-8 026	-96 318
Protocole : montant global retenu	8 473 289	88 263	1 059 161
Contrat avec Protocole inclus	250 988 289	2 614 461	31 373 536
Impact Protocole	3,49 %	3,49 %	3,49 %
Avenant 1	438 556	4 568	54 820
Avenant 2	0	0	0
Avenant 3	19 014 432	198 067	2 376 804
Avenant 4	- 515 506	- 5 370	- 64 438
Avenant 5	96 966	1 010	12 121
Avenant 6	-113 595	- 1 183	-14 199
Avenant 1+2+3+4+5+6	18 920 853	197 092	2 365 107
Impact des avenants en %	7,80 %	7,80 %	7,80 %
Contrat avec avenant inclus	261 435 854	2 619 123	31 429 482
Cumul Protocole et Avenants	27 394 142	285 356	3 424 268
Contrat avec protocole et Avenant inclus	269 909 142	2 811 554	33 738 642
Impact Global (Protocole + Avenant 1, 2, 3, 4, 5, 6)	11,30 %	11,30 %	11,30 %

En intégrant les effets des avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et du protocole transactionnel l'augmentation du montant global du contrat passe ainsi de 242.515.000 €HT à 269.909.142€HT, soit 11,30 % d'augmentation par rapport au montant initial du Chiffre d'Affaires (CA). Cette évolution représente une diminution par rapport à l'avenant précédent dont le pourcentage d'augmentation était de 11,34 %, soit un gain de 0,04 % pour la CPA.

Parallèlement, la part de risque du délégataire (recettes commerciales sur usagers + compensations sociales de la CPA + recettes annexes / recettes totales du délégataire) est de 20,59% à l'issue de l'avenant 6.

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci, poursuivent leurs effets.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2012_A054 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 approuvant l'avenant n°1 ;

VU la délibération n°2013_A048 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 approuvant l'avenant n°2 ;

VU les délibérations n°2013_A178 et 2013_A179 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 approuvant le protocole transactionnel et l'avenant n°3 ;

VU la délibération n°2014_A148 du Conseil communautaire du 03 juillet 2014 approuvant l'avenant n°4 ;

VU la délibération n°2015_A009 du Conseil communautaire du 19 février 2015 approuvant l'avenant n°5 ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 20 mai 2015 ;

VU l'avis de la Commission de Délégation de Services Publics en date du 05 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 11 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°6 à la Délégation de Service Public "Aix en Bus" ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'Avenant n°6 à la Délégation de Service Public « Aix en Bus » et tout autre document afférent.

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS
DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

AVENANT N° 6

ENTRE :

Keolis Pays d'Aix (ci-après dénommée la Société K.P.A.), S.A.R.L. au capital de 1 870 060 Euros, ayant son siège social 770, Rue Georges Claude – CS 90590 – 13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3, agissant poursuites diligences de son représentant légal, Monsieur Bruno DANET, domicilié es-qualité audit siège.

ET :

La Communauté du Pays d'Aix (ci-après dénommée la C.P.A.), ayant son siège administratif sis Hôtel de Boadès – 8, Place Jeanne d'Arc – CS 40868 – 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée par délibération en date du, rendue exécutoire par sa transmission en sous-préfecture d'Aix-en-Provence le

PREAMBULE

Le présent avenant traite des conséquences financières liées aux points suivants :

- Ajustements de l'offre commerciale Aix en Bus au 31/08/2015, incluant un service de soirée
- Plan Marketing
- Parcs Relais
- Centrale d'appel Flexibus

Article 1 - Ajustements de l'offre commerciale

La ville est en mouvement et le réseau de transport doit constamment s'adapter à la ville et aux attentes de ses clients.

- A compter du 31 août 2015, les lignes suivantes seront aménagées :
- Ligne n° 1 : Afin de limiter le nombre de véhicules sur le cours Sextius et l'avenue des Belges, le tracé de la ligne est modifié qui empruntera la rue de La Molle, Tassigny, Pompidou et l'avenue des Belges vers la Rotonde.
 - Ligne n° 13 : A la demande des habitants et CIQ de Puyricard pour alléger le trafic bus sur la rue de l'Enclos, le tracé de la ligne est modifié. Elle empruntera l'avenue de Régis – Rostolane – Puyricard centre- Salle des Fêtes – Rostolane – de Régis.
 - Ligne n° 14 : Les horaires seront adaptés pour une meilleure desserte des entreprises situées dans le secteur de la maison d'arrêt (quartier de l'Enfant) aux horaires d'arrivée le matin vers 8 h 45 et de départ le soir vers 17 h 30 tout en respectant les horaires de passage aux établissements scolaires.
 - Ligne n° 16 : Dans un but d'optimisation global des moyens, la ligne à vocation scolaire (vers le collège du Rocher du Dragon) est supprimée. Les élèves seront repris sur une ligne scolaire en marché de la CPA.
 - Ligne n° 19 : A la demande des habitants et des associations de quartier concernées, le tracé de la ligne est modifié. Elle desservira l'avenue Gambetta et le boulevard des Poilus.
 - Ligne n° 21 : le tracé de la ligne est modifié. Le terminus s'effectuera au point d'arrêt J16. Le tiroir vers Bonfillons est supprimé. L'arrêt J1 sera déplacé et les points d'arrêt J10 et J11 seront desservis.
 - Ligne n° 22/23 : Compte tenu de l'augmentation de fréquentation sur la ligne 23 et afin d'adapter l'offre à la demande notamment en heure de pointe, il est nécessaire de réaliser des modifications. La ligne 23 sera scindée en deux lignes. La ligne 22 reliera Célony au centre d'Aix-en-Provence et la ligne 23 reliera le parc Rigaud au centre d'Aix-en-Provence. La capacité offerte sur la ligne 23 sera améliorée par une augmentation de la fréquence et de la taille des véhicules
 - Ligne M1 : Le tracé de la ligne est modifié. Elle desservira le secteur du boulevard de Lesseps (quartier Encagnane).
 - Ligne M2 : Compte tenu de la fréquentation importante de la ligne sur le tronçon Cuques / Rotonde, l'offre proposée sera renforcée sur ce tronçon par 1 minibus supplémentaire, tout en maintenant la desserte de l'hôpital d'Aix-en-Provence.
 - Circuits scolaires de Luynes : Suite à l'ouverture d'un nouveau collège sur Luynes, les dessertes scolaires seront revues pour la rentrée. Les circuits L1 à L4 seront sortis de la DSP et intégrés dans les marchés de la CPA en vue de mutualiser et d'optimiser les moyens.

- Création d'un service de soirée : les lignes de nuit sont une demande de plus en plus forte des habitants. Il n'y a pas de taille d'agglomération minimale pour ce genre de ligne. Tout dépend du potentiel de déplacement. Aix-en-Provence est une ville à forte population jeune, étudiante et une activité culturelle et touristique soutenue.

A la demande de la population, deux lignes Flexo seront mises en place les vendredis, samedis et veille de jour de fêtes pour assurer un service de soirée à 23h00 et minuit soit 116 jours par an.

Flexo est une ligne régulière souple ou un transport à la demande sans contrainte. Tous les départs sont garantis, un véhicule et un conducteur sont systématiquement programmés. L'itinéraire est défini en temps réel en fonction des clients présents dans le véhicule ou souhaitant y accéder. Par mesure de sécurité les descentes s'effectuent comme à l'habitude aux arrêts du réseau. L'offre Flexo permet d'étendre l'amplitude de fonctionnement du réseau en limitant les moyens humains et matériels nécessaires à son exploitation.

Tarifification : Une tarification spécifique est créée pour ce service de soirée, le ticket sera vendu à 3 € TTC.

Compte tenu de la plage horaire du service proposé, il est nécessaire de renforcer la sécurité des conducteurs affectés au service et par la présence d'un agent de maîtrise en fin de service. Deux agents seront mis en accompagnement des conducteurs pour assurer leur sécurité. Les coûts engendrés par la mise en place de ce dispositif s'élève à 62 000 € pour les années 2016 et suivantes et 21 000 € pour l'année 2015.

- Extension du service dimanche et jours fériés : A la demande de la population, il est demandé d'augmenter l'amplitude du réseau les dimanches et jours fériés.

L'amplitude du réseau les dimanches et jours fériés est augmentée par la mise en place d'un service de transport à la demande de 8H à 10H et de 18h à 20H excepté sur les lignes 22 et 25 bénéficiant déjà de l'amplitude totale.

Les réservations se feront d'arrêt à arrêt sur une même ligne (tracé DJF). Les courses devront être réservées avant la veille 17h. Le nombre maximal de véhicule TAD en service les DJF sera de 2 véhicules. Les courses seront optimisées et en cas de conflit de réservation un autre horaire sera proposée au voyageur.

Tarifification : La tarification applicable sera celle de la CPA.

Les unités d'œuvre de ces modifications sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Ligne	Aménagements	Date application	véhicule	Impact 2015 Commerciaux	Impact Kms Commerciaux Annuels	Impact Kms Com + HLP Totaux Annuels	Impact Heures de Production Annuels	Impact Véhicules
L 1	Modification du tracé par la Molle	31-août-15	Midi-bus	2 789	7 879	7 879	74	0
L 13	Modification tracé	31-août-15	Standard	4 747	14 065	14 065	75	0
L 14	Recalage des temps de parcours et des horaires maison d'arrêt	31-août-15	Minibus +					
L 16	Suppression L16	31-août-15	Minibus +	-8 018	-23 360	-54 192	-2 140	-1
L 19	Modification du tracé	31-août-15	Midi-bus	2 871	8 323	8 714	-141	
L 21	Modifications de tracé	31-août-15	Minibus	-2 041	-5 928	-5 142	0	0
L23	Suppression	31-août-15	Minibus +	-46 280	-137 894	-176 077	-11 641	-3
L 22	Création	31-août-15	Minibus +	28 255	82 320	107 772	7 621	2
L23	Création 2 véhicules à 30 ' HP	31-août-15	Midi-Bus	25 972	75 670	101 546	7 136	2
M 1	Modification tracé	31-août-15	Minibus +	4 081	12 056	12 056	10	
M2	Renfort Cuques Rotonde	31-août-15	Minibus +	11 195	27 556	33 354	3 356	1
	Service Soirée	31-août-15	Minibus +	6 709	19 453	26 413	1 334	0
	Service Dimanche	31-août-15	Minibus +	1 486	4 770	9 650	854	0
C. Sco.	Suppression du circuit scolaire de Luyves	31-août-15	Autocar	-9 545	-24 208	-58 316	-2 180	-4
TOTAL année pleine				19 432	52 823	19 843	4 284	-3

Total Année 2015

19 432 7 300 1 576

Suite à l'avenant 5, le kilométrage commercial prévisionnel était de 6 108 706 km pour 2015 et de 6 101 602 km pour les années 2016 et suivantes. Par application de l'article 13.3 alinéa 1 du contrat de DSP, l'impact sur le kilométrage restant dans la fourchette -1%/+1% (0.32% pour 2015 et 0.87% à partir de 2016), il n'est pas réalisé de modifications des conditions financières du service. Un bilan sera réalisé à la fin de l'année 2015.

Article 2 – Plan marketing

Le plan d'information à la clientèle du réseau de la DSP est un ensemble cohérent de mesures qui permet au délégataire d'accompagner l'offre de transports urbains, d'atteindre ses objectifs commerciaux et ses engagements de recettes, contribuant indirectement à améliorer la fréquentation des lignes du réseau Aix en Bus.

Il est constitué d'une enveloppe annuelle finançant des actions concrètes de promotion du réseau Aix en Bus (édition de fiches horaires, plans, guides, affichettes, informations aux points d'arrêts, campagnes de communication et de sensibilisation, etc.).

Le budget de l'année 2014 s'est avéré insuffisant et certaines actions n'ont pas pu être conduites à leur terme.

Il est proposé d'augmenter ce budget de 65 K€ à compter de 2015 et les années suivantes pour financer l'accompagnement des offres de développement du réseau, portant le budget marketing à 465 K€/an. Ce budget inclut les services occasionnels (Fête de la Musique, 14 juillet, Fêtes de fin d'année, Semaine de la Mobilité, opérations découverte du réseau, etc.) pour un montant de 20 K€ et une augmentation du budget d'informations à la clientèle proportionnelle au développement de l'offre commerciale (11% par rapport à 2012) soit 45 000 euros.

A cette fin, le délégataire présentera le plan marketing annuel détaillé pour validation de la CPA (plan prévisionnel chiffré et détaillé) au plus tard le 15 janvier de l'année à venir et présentera un bilan de réalisation détaillé justifiant des dépenses et services faits lors de l'arrêté des comptes.

	2015	2016 et années suiv.
Informations clients liées au développement de l'offre de 11 %	45 000	45 000
Services occasionnels	20 000	20 000

Article 3 – Centrale d'appel Flexibus à la demande

A compter du 31 août 2015 :

Création d'un service dimanche et jours fériés :

- La mise en place de ce service nécessite un développement de l'outil de gestion de la Réservation client Titus. Le coût est de 5 000 € pour l'année 2015.

A compter du 1^{er} janvier 2016 :

Afin d'optimiser ses coûts, la CPA a décidé de lancer un marché de gestion des réservations pour le transport à la demande, accessible aux personnes à mobilité réduite ou pour les zones enclavées, peu denses, mal desservies et/ou peu accessibles en terme de voirie... dont le but est de mutualiser les moyens et d'optimiser les courses afin d'offrir un meilleur service.

Dans ce contexte, le service de réservation de la DSP (Flexibus) sera englobé dans ce service. L'économie de cette mesure s'élève à 65 000 € pour les années 2016 et suivantes.

	2015	2016 et années suiv.
Impact Eng. Dépenses	5 000	-65 000

Article 4 – P + R Krypton

Le contrat de Délégation de Service Public prévoit la gestion du Parc-Relais Krypton. La transformation de ce site de 300 places à l'origine en véritable pôle d'échanges multimodal intégrant 900 places de stationnement et 10 quais de mouvements voyageurs ou de régulation des transports en commun sera effective en avril 2016.

Au regard des nouveaux aménagements réalisés par la CPA sur ce parc-relais et à l'issue des aménagements, sa gestion sera reprise en direct par la CPA à partir d'avril 2016 et entraînera une réduction de l'engagement de dépenses de 104 445 € à partir de 2016 et les années suivantes.

Pendant la phase travaux en 2015 et 2016, le parc-relais sera fermé durant une période de sept mois (septembre 2015 / mars 2016). Cette mesure entraîne une réduction de l'engagement de dépenses de 34 816 €.

	2015	2016 et années suiv.
Impact Eng. Dépenses	-34 816	-104 445

Article 5 - Impact Financier Global

L'ensemble des impacts financiers des éléments du présent avenant est récapitulé ci-dessous et représente une diminution de la Contribution Financière Forfaitaire de 113 595€ (valeur Avril 2011) sur la durée du contrat.

En € uros valeur 2011	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul
Modification d'offre	0	0	0	0	0	0
Création serv. de soirée Encadrement	21 000	62 000	62 000	62 000	62 000	269 000
Coût marketing	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	325 000
Centrale d'appel	5 000	-65 000	-65 000	-65 000	-65 000	-255 000
P + R	-34 815	-104 445	-104 445	-104 445	-104 445	-452 595
Total Coûts	56 185	-42 445	-42 445	-42 445	-42 445	-113 595
Modification d'offre	0	0	0	0	0	0
Total Recettes	0	0	0	0	0	0
Variation de la Contribution Forfaitaire	56 185	-42 445	-42 445	-42 445	-42 445	-113 595

En conséquence, le tableau contractuel de l'article 34 de la Convention devient :

POSTE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CUMUL
<i>Total des charges y compris résultat et aléas (A)</i>	28 317 319	30 978 530	34 900 498	33 704 684	33 546 293	33 343 506	33 378 183	33 266 841	261 435 854
<i>Montant prévisionnel de CET (B)</i>	385 267	437 502	490 721	473 953	474 953	471 280	470 872	469 310	3 673 858
<i>Montant prévisionnel de TS (C)</i>	644 429	661 262	655 704	660 527	661 751	662 976	665 660	669 818	5 282 127
<i>Dépenses forfaitaires (D) = A-B-C</i>	27 287 624	29 879 766	33 754 074	32 570 204	32 409 589	32 209 250	32 241 651	32 127 713	252 479 869
<i>Recettes commerciales forfaitaires (E)</i>	4 584 331	4 620 755	4 306 656	4 968 078	5 587 537	5 820 990	5 902 771	5 951 227	41 742 346
<i>Recettes annexes forfaitaires (F)</i>	487 601	542 325	514 199	510 533	501 111	501 841	502 617	503 450	4 063 677
<i>Compensations tarifaires (G)</i>	871 721	877 465	864 696	987 287	1 044 129	1 086 751	1 131 047	1 177 797	8 040 894
<i>Engagement de recettes (H) = E+F+G</i>	5 943 654	6 040 546	5 685 550	6 465 898	7 132 777	7 409 581	7 536 436	7 632 475	53 846 917
<i>Contribution forfaitaire (CF) = D - H</i>	21 343 970	23 839 220	28 068 524	26 104 306	25 276 811	24 799 668	24 705 215	24 495 239	198 632 952

Article 6 – Effets de l'Avenant

Les autres dispositions de la Convention de Délégation de Service Public, non contraires aux stipulations du présent Avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait à Aix-en-Provence en deux exemplaires originaux comportant pages, le 2015.

Pour la Communauté du Pays d'Aix :

Pour la Société Keolis Pays d'Aix :

CEP de l'Annexe 20 du contrat intégrant les éléments de l'Avenant n° 6

POSTE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CUMUL
RECETTES - R (R1+R2+C)	28 317 319	30 978 530	34 900 498	33 704 684	33 546 293	33 343 506	33 378 183	33 266 841	261 435 854
Recettes commerciales sur usagers	4 584 331	4 620 755	4 306 656	4 968 078	5 587 537	5 820 990	5 902 771	5 951 227	41 742 346
Compensations sociales de la CPA	871 721	877 465	864 696	987 287	1 044 129	1 086 751	1 131 047	1 177 797	8 040 894
<i>Sous-total recettes du trafic (R1a + R1b)</i>	<i>5 456 053</i>	<i>5 498 221</i>	<i>5 171 352</i>	<i>5 955 365</i>	<i>6 631 666</i>	<i>6 907 740</i>	<i>7 033 818</i>	<i>7 129 025</i>	<i>49 783 240</i>
Recettes annexes/accessoires	487 601	542 325	514 199	510 533	501 111	501 841	502 617	503 450	4 063 677
<i>Sous-total recettes directes (R1a + R2)</i>	<i>5 071 933</i>	<i>5 163 080</i>	<i>4 820 854</i>	<i>5 478 611</i>	<i>6 088 648</i>	<i>6 322 831</i>	<i>6 405 389</i>	<i>6 454 677</i>	<i>45 806 023</i>
Contribution forfaitaire	22 373 665	24 937 984	29 214 948	27 238 786	26 413 516	25 933 924	25 841 747	25 634 366	207 588 937
CHARGES - D (D1+D2+D3)	27 609 248	30 232 114	34 164 063	32 931 809	32 777 680	32 578 552	32 615 138	32 506 806	255 415 409
Charges variables	21 260 676	23 004 179	25 278 324	24 299 656	24 369 167	24 397 702	24 474 969	24 459 767	191 544 440
<i>Dont coûts de roulage</i>	<i>3 765 822</i>	<i>3 555 681</i>	<i>3 191 257</i>	<i>3 209 907</i>	<i>3 201 618</i>	<i>3 187 545</i>	<i>3 182 754</i>	<i>3 178 048</i>	<i>26 472 632</i>
<i>Dont charges variables de personnel</i>	<i>12 474 571</i>	<i>12 703 188</i>	<i>12 675 706</i>	<i>12 363 314</i>	<i>12 457 375</i>	<i>12 499 983</i>	<i>12 582 040</i>	<i>12 571 545</i>	<i>100 327 721</i>
<i>Dont charges de matériel roulant</i>	<i>2 943 535</i>	<i>2 963 388</i>	<i>2 891 139</i>	<i>2 799 452</i>	<i>2 802 992</i>	<i>2 802 992</i>	<i>2 802 992</i>	<i>2 802 992</i>	<i>22 809 480</i>
<i>Dont autres charges variables</i>	<i>2 076 748</i>	<i>3 781 922</i>	<i>6 520 222</i>	<i>5 926 983</i>	<i>5 907 183</i>	<i>5 907 183</i>	<i>5 907 183</i>	<i>5 907 183</i>	<i>41 934 606</i>
Charges de structure	6 020 239	5 901 924	6 614 610	6 759 439	6 605 880	6 448 297	6 477 698	6 454 648	51 282 734
<i>Dont achats</i>	<i>386 443</i>	<i>231 654</i>	<i>222 414</i>	<i>281 524</i>	<i>210 962</i>	<i>211 326</i>	<i>211 570</i>	<i>211 774</i>	<i>1 967 665</i>
<i>Dont services extérieurs</i>	<i>2 707 869</i>	<i>2 754 470</i>	<i>2 904 395</i>	<i>2 912 965</i>	<i>2 746 586</i>	<i>2 727 558</i>	<i>2 726 439</i>	<i>2 723 091</i>	<i>22 203 374</i>
<i>Dont impôts, taxes et versements assimilés</i>	<i>1 242 923</i>	<i>1 222 920</i>	<i>1 263 863</i>	<i>1 252 160</i>	<i>1 265 549</i>	<i>1 253 243</i>	<i>1 254 785</i>	<i>1 257 600</i>	<i>10 013 045</i>
<i>Dont charges de personnel de structure</i>	<i>1 505 296</i>	<i>1 518 800</i>	<i>2 048 756</i>	<i>2 148 218</i>	<i>2 218 902</i>	<i>2 204 690</i>	<i>2 232 693</i>	<i>2 211 275</i>	<i>16 088 630</i>
<i>Dont charges financières</i>	<i>45 651</i>	<i>40 764</i>	<i>40 033</i>	<i>29 769</i>	<i>22 154</i>	<i>18 013</i>	<i>16 620</i>	<i>14 916</i>	<i>227 919</i>
<i>Dont charges exceptionnelles</i>	<i>0</i>								
<i>Dont autres charges de structure</i>	<i>132 057</i>	<i>133 317</i>	<i>135 149</i>	<i>134 802</i>	<i>141 726</i>	<i>33 467</i>	<i>35 591</i>	<i>35 991</i>	<i>782 102</i>
Charges liées au dépôt	328 333	1 326 011	2 271 128	1 872 714	1 802 633	1 732 553	1 662 472	1 592 391	12 588 235
Résultat avant aléas	708 071	746 416	736 436	772 875	768 613	764 954	763 045	760 035	6 020 445
Aléas	141 254	149 122	156 081	154 414	153 561	152 830	152 448	151 846	1 211 556
RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS	566 817	597 294	580 355	618 461	615 051	612 125	610 597	608 189	4 808 889
Coût global pour l'AO (Contribution + compensations)	23 245 387	25 815 450	30 079 644	28 226 073	27 457 645	27 020 675	26 972 794	26 812 164	215 629 831
dont CET	385 267	437 502	490 721	473 953	474 953	471 280	470 872	469 310	3 673 858
dont Taxe sur les salaires (TS)	644 429	661 262	655 704	660 527	661 751	662 976	665 660	669 818	5 282 127
Coût global pour l'AO hors CET & TS	22 215 691	24 716 685	28 933 219	27 091 593	26 320 941	25 886 419	25 836 262	25 673 036	206 673 846
Contribution forfaitaire hors CET & TS	21 343 970	23 839 220	28 068 523	26 104 307	25 276 812	24 799 668	24 705 215	24 495 239	198 632 953

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Avenant n°6 relatif à la Délégation de Service Public "Aix-en-Bus"

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015